

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023

Ce procès verbal sera proposé à l'adoption lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

SEANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2023

Membres du Conseil : 19	L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.
Présents:15/13	Présents : Mmes Nicole HUET, Andrée JOUSSEAUME (départ avant le vote de la délibération n°1), Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Chantal SUBRA.
Pouvoirs : 3/2	
Votants : 17/15	MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS (départ avant le vote de la délibération n°1), Eric THICKETT, Gérard VILATTE (départ avant le vote de la délibération n°1).
Date de Convocation : 23/03/2023	Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Anne-Laure BABAULT à Mme Chantal SUBRA Mme Arlette ROBIN à Mme Josette RAIMON Absents excusés : Mme Marie-Annick GUIMARD Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.
Madame Josette RAIMON est désignée secrétaire de séance.

♦ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23/02/2023.

Monsieur Vilatte demande à prendre la parole après l'annonce du passage au vote par Madame le Maire.
Madame le Maire l'informe qu'il est trop tard et passe au vote conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Procès-verbal adopté à la majorité avec 14 voix pour et 3 voix contre de Mme Andrée JOUSSEAUME et de MM. Patrick RAMOS et Gérard VILATTE.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (L2122-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

- Création d'un accès au terrain de sport par la société ATLANROUTE pour un montant de 10.838,06€ HT, 13.005,67€ TTC.
- Forage pour les jardins partagés par la société SARL FORAGES LECOMTE pour un montant de 1.440,00€ HT, 1.728,00€ TTC.
- Installation de matériel incendie aux bungalows de sport par la société ESI pour un montant de 373,90€ HT, 448,68€ TTC.
- Acquisition de panneaux de signalisation auprès du SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 940,44€ HT, 1.128,53€ TTC.
- Fourniture de plans d'intervention et d'évacuation pour les écoles par la société ESI pour un montant de 1.848,90€ HT, 2.218,68€ TTC.
- Remplacement de luminaires vétustes rue des Courlis, de la Borderie et Grande Rue de Grolleau par le SDEER17 pour un montant de 932,31€ HT.
- Mission d'études pour la création d'ouverture à la bibliothèque par la société BAG pour un montant de 1.100,00€ HT, 1.320,00€ TTC.
- Remplacement d'un luminaire vétuste Grande Rue de Grolleau par le SDEER17 pour un montant de 362,42€ HT.

- Travaux sur la toiture du logement 3 rue des Ecoles par la société TOITURES CP pour un montant de 725,00€ HT, 797,50€ TTC.
- Acquisition de panneaux de rue auprès du SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 627,12€ HT, 752,54€ TTC.
- Acquisition de miroirs de signalisation auprès du SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 458,10€ HT, 549,72€ TTC.
- Raccordement électrique des jardins partagés par ENEDIS pour un montant de 1.109,40€ HT, 1.331,28€ TTC.
- Fourniture et pose de bornes pour sécuriser l'accès au terrain de sport par la société ATLANROUTE pour un montant de 4.150,00€ HT, 4.980,00€ TTC.
- Remplacement d'un luminaire vétuste Grande Rue de Grolleau par le SDEER17 pour un montant de 389,68€ HT.
- Polissage d'une plaque de columbarium par la société ROC ECLERC pour un montant de 133,33€ HT, 160,00€ TTC.
- Installation électrique pour la cabane des jardins partagés par la société SAS PEREIRA-CHAILLOUX pour un montant de 1.931,84€ HT, 2.318,21€ TTC.
- Réparation d'un véhicule des services techniques par le GARAGE DE L'AUMONERIE pour un montant de 3.332,94€ HT, 3.999,53€ TTC.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de pôle commerces par la société PUZZLE AMO pour un montant de 18.375,00€ HT, 22.050,00€ TTC.

Arrivée de Madame Béatrice PEREIRA

Madame Jousseau souhaite prendre la parole.

Madame le Maire précise que si cela ne concerne pas la séance du Conseil Municipal, elle ne lui donnera pas la parole, comme elle a déjà pu lui indiquer auparavant.

Madame Jousseau confirme que cela lui a été dit effectivement.

Madame JOUSSEAUME, Messieurs RAMOS et VILATTE quittent la séance du Conseil Municipal

Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Jouannault pour la présentation des budgets de la Commune.

Monsieur Jouannault présente un Powerpoint « Présentation des Comptes de Résultats 2022 et Budgets Primitifs 2023 – Adoption des Documents Budgétaires » (annexé à la fin de ce procès-verbal).

Madame le Maire remercie Monsieur Jouannault pour cette présentation ainsi que tous les Adjoints et Conseillers délégués pour les éléments fournis ayant permis de réaliser un budget au plus juste des besoins. Elle procède au vote des délibérations.

◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS

Délibération n°1 Comptes de Gestion 2022 des Budgets Epicerie, Camping et Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire,

- Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux de mandats, les compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états correspondants des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Tableau de synthèse du compte de gestion du Budget Annexe Epicerie :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
COMPTE DE GESTION ANNEXE EPICERIE				
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonctionnement	15 649.33	0.00	0.00	15 649.33
TOTAL	15 649.33	0.00	0.00	15 649.33

Tableau de synthèse du compte de gestion du Budget Annexe Camping :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
COMPTE DE GESTION ANNEXE CAMPING				
Investissement	29 213.33	0.00	0.00	29 213.33
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	29 213.33	0.00	0.00	29 213.33

Tableau de synthèse du compte de gestion du Budget Commune :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
COMPTE DE GESTION COMMUNE				
Investissement	189 021.33	0.00	1 120 371.82	1 309 393.15
Fonctionnement	1 076 977.66	- 297 978.67	134 524.83	913 523.82
TOTAL	1 265 998.99	- 297 978.67	1 254 896.65	2 222 916.97

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°2 Comptes Administratifs 2022 des Budgets EPICERIE, CAMPING et COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jouannault, délibérant sur les Comptes Administratifs Epicerie, Camping et Commune de l'exercice 2022, dressé par Madame Chantal SUBRA, Maire,

- lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs des Budgets Epicerie, Camping et Commune
- constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- atteste de sa concordance avec les comptes de gestion du Trésorier,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser, le Maire ayant quitté la salle, et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

EPICERIE :

Section de Fonctionnement

Recettes : 0.00 €

Dépenses : - 0.00 €

Résultat de l'exercice : 0.00 €

Excédent reporté : 15 649.33 €

Excédent de clôture : 15 649.33 €

Section d'Investissement :

Recettes : 0.00 €

Dépenses : - 0.00 €

Résultat de l'exercice : 0.00 €

Résultat reporté : 0.00 €

Excédent de fonctionnement versé 0.00 €

Résultat de clôture : 0.00 €

CAMPING :

Section de Fonctionnement

Recettes : 0.00 €

Dépenses : - 0.00 €

Résultat de l'exercice : 0.00 €

Excédent reporté : 0.00 €

Résultat de clôture : 0.00 €

Section d'Investissement :

Recettes : 0.00 €

Dépenses :	- 0.00 €
Résultat de l'exercice :	0.00 €
Résultat reporté :	29 213.33 €
Excédent de clôture :	29 213.33 €
COMMUNE :	
Section de Fonctionnement :	
Recettes :	1 596 897.75 €
Dépenses :	- 1 462 372.92 €
Résultat excédentaire de l'exercice :	134 524.83 €
Excédent reporté :	778 998.99 €
Excédent de clôture :	913 523.82 €
Section d'Investissement :	
Recettes :	1 800 673.41 €
Dépenses :	- 680 301.59 €
Résultat excédentaire de l'exercice :	1 120 371.82 €
Résultat reporté :	189 021.33 €
Excédent de fonctionnement versé	0.00 €
Excédent de clôture :	1 309 393.15 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 13 voix pour.

Délibération n°3 Affectation des résultats 2022 des Budgets EPICERIE, CAMPING et COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu les Comptes Administratifs 2022 et les Comptes de Gestion 2022 pour les Budgets Epicerie, Camping et Commune

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2022 de la section d'investissement,

Considérant que le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 majorées du déficit d'investissement 2021 reporté et les recettes propres à l'exercice 2022 majorées de la part de l'excédent 2021 de fonctionnement affecté en investissement en 2022, soit le résultat de clôture de l'exercice 2022,

Considérant que les nomenclatures M 14 et M 4 précisent que le besoin en financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes,

Considérant que le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision du Conseil Municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement,

Considérant les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillant ces opérations :

BUDGET EPICERIE

Excédent de Fonctionnement :	15 649.33 €
Résultat d'Investissement :	0.00 €

Après étude des besoins budgétaires, il est proposé l'affectation du résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement :	15 649.33 €
Section d'Investissement :	0.00 €

BUDGET CAMPING

Résultat de Fonctionnement :	0.00 €
Excédent d'Investissement :	29 213.33 €

Après étude des besoins budgétaires, il est proposé l'affectation du résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement :	0.00 €
Section d'Investissement :	0.00 €

Et de reprendre l'excédent d'Investissement de 29 213.33 € en Investissement.

BUDGET COMMUNE

Excédent de Fonctionnement :	913 523.82 €
Excédent d'Investissement :	1 309 393.15 €
Déficit des restes à réaliser	- 1 258 000.00 €

Après étude des besoins budgétaires, il est proposé l'affectation du résultat excédentaire de Fonctionnement comme suit :

Section de Fonctionnement : 913 523.82 €

Section d'Investissement : 0.00 €

Et de reprendre l'excédent d'Investissement de 1 309 393.15 € en Investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les affectations telles que proposées.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°4 Taux d'imposition 2023

Chaque année, les Communes votent les taux des impôts locaux qu'ils perçoivent :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI).
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) (Les Conseils Départementaux ne perçoivent plus le produit de la TFPB, ils n'ont plus à délibérer en ce qui concerne la fixation du taux. Le transfert de la part départementale aux Communes suppose que depuis 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de la TFPB dans le respect des règles de plafonnement)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition appliqués en 2022 à savoir :

- **Taxe d'Habitation = 11.90 %**

- **Taxe foncière propriétés bâties = 19.70 % (part communale) + 21.50% (part départementale) = 41.20%**

- **Taxe foncière propriétés non bâties = 67.24 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter les taux proposés ci-dessus,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'état « N° 1259 » notifiant les taux d'imposition.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°5 Subventions et participations aux organismes et aux associations

Monsieur Perlade regrette que le Foyer Rural ne bénéficie pas de subvention uniquement du fait de l'importance de son actuelle trésorerie.

Madame le Maire précise que toutes les associations doivent présenter leur compte en Mairie pour bénéficier d'une éventuelle subvention et elle confirme que tant que le Foyer Rural aura une trésorerie élevée, la Commune ne pourra pas lui verser de subvention.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la liste des subventions et des participations qui seront versées aux associations et aux organismes concernés.

Il précise que ces montants seront intégrés au Budget Primitif 2023 de la Commune,

Organismes / Associations	Montants
<u>Aide sociale - 657362</u>	
C.C.A.S.	5 000.00 €
<u>Associations – 6574</u>	
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers	200.00 €
Rugby Club Aytrésien	300.00 €
(Pour mémoire 100€ déjà attribué CM du 26/01/2023)	100.00 €
Collège André Malraux piscine collège	635.24 €
Don du Sang	150.00 €
Grains de Sel	200.00 €
Duo Cani Infini 17	200.00 €
Prévention routière : Formation	100.00 €
Les Peintres Sallésiens	200.00 €
Association Française Sclérosés en plaque	100.00 €
AFM Téléthon	100.00 €
La Ligue contre le cancer	100.00 €
France Alzheimer	100.00 €
Un hôpital pour les enfants	100.00 €
APF France Handicap	100.00 €

Visite des Malades en Etablissement Hospitalier	100.00 €
Association Foncière Rurale	1 500.00 €
Réserve de subvention	1 714.76 €
Total	6 000.00€
Total	11 000.00€

Délibération adoptée à l'unanimité avec 13 voix pour et la non-participation de Mme RAIMON et du pouvoir de Mme ROBIN.

Délibération n°6 Subvention exceptionnelle pour un séjour scolaire à Paris

Madame le Maire précise que les enfants visiteront l'Assemblée Nationale avec la Députée Anne-Laure BABAULT. Il s'agit d'un voyage reporté de 2020 qui n'avait pu être réalisé du fait de la COVID.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les élèves de CE2/CM1 et CM2 (65 élèves), sont inscrits au dispositif proposé du Parlement des enfants.

Ce projet permettra aux enfants de s'approprier les valeurs qui fondent la République et la Démocratie.

L'équipe éducative souhaite prolonger et approfondir cette démarche, en organisant un voyage scolaire à Paris sur 2 jours les 26 et 27 juin 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir financièrement ce séjour scolaire en attribuant une subvention exceptionnelle à l'école de Salles sur Mer d'un montant de 1000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 1000€ à l'école de Salles sur Mer.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°7 Budget Primitif 2023 du Budget Annexe EPICERIE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif qui s'équilibre de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 23 053.33 €**

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		
011	Charges à caractère général	15 649.33 €
65	Autres charges de gestion courante	7 404.00 €
Total		23 053.33 €
Recettes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	15 649.33 €
78	Reprise provisions semi-budgétaires	7 404.00 €
Total		23 053.33 €

- **Section d'Investissement : 0.00 €**

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		
Total		0.00 €
Recettes		
Total		0.00 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°8 Budget Primitif 2023 du Budget Annexe Camping

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif qui s'équilibre de la façon suivante :

- **Section de Fonctionnement : 0.00 €**

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		
Total		0.00 €
Recettes		
Total		0.00 €

- **Section d'Investissement : 29 213.33 €**

Chapitre	Désignation	Montants
Dépenses		

21	Immobilisations corporelles	29 213.33 €
Total		29 213.33 €
Recettes		
001	Excédent d'investissement reporté	29 213.33 €
Total		29 213.33 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Délibération n°9 Budget Primitif 2023 de la Commune

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 2 415 223.82 €

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	Désignation	Montants
011	Charges à caractère général	741 100.00 €
012	Charges de personnel	868 200.00 €
014	Atténuations de produits	10 000.00 €
022	Dépenses imprévues	30 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	95 500.00 €
66	Charges financières	46 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68	Dotations aux amortissements	17 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	606 423.82 €
Total		2 415 223.82 €

Section de fonctionnement recettes

Chapitre	Désignation	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	913 523.82 €
70	Produits des services	113 500.00 €
73	Impôts et taxes	1 133 000.00 €
74	Dotations	177 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 000.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
013	Atténuation de charges	27 200.00 €
Total		2 415 223.82 €

- Section d'Investissement : 2 625 275.62 €

Section d'Investissement dépenses

Programme Chapitre	Désignation	Montants
NI – 21	Opérations non individualisées (SDEER)	4 485.82 €
NI - 204	Attributions de compensation d'investissement	16 883.00 €
NI – 16	Emprunts	122 000.00 €
NI – 041 (21)	Opérations d'ordre (SDEER)	42 006.80 €
152 – 21	Développement économique	736 000.00 €
153 – 21	Environnement	20 000.00 €
154 – 21	Jeunesse, éducation	121 000.00 €
155 – 21	Services à la population, communication	6 000.00 €
156 – 21	Mobilité, sécurité	40 000.00 €
157 – 21	Bâtiments	613 900.00 €
158 – 21	Urbanisme	831 000.00 €
159 – 21	Culture, associations, sport	72 000.00 €
Total		2 625 275.62 €

Section d'Investissement recettes

Programme Chapitre	Désignation	Montants
NI – 041 (13 et 16)	Non individualisé (SDEER)	42 006,80 €
NI – 040 (28)	Attributions de compensation d'investissement	17 000.00 €
152 – 13	Développement économique	170 000.00 €

154 – 13	Jeunesse, éducation	60 000.00 €
157 – 13	Bâtiments	55 200.00 €
158 – 13	Urbanisme	204 000.00 €
159 – 13	Culture, associations, sport	6 000.00 €
10	Dotations, fonds divers (FCTVA, TA, Affectation résultat)	155 251.85 €
001	Excédent d'investissement reporté	1 309 393.15 €
021	Virement section Fonctionnement	606 423.82 €
Total		2 625 275.62 €

Délibération adoptée à l'unanimité avec 15 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le jeudi 27 avril 2023 à 18h.
- Madame le Maire détaille au Conseil Municipal les futures manifestations/animations de la Commune :
 - La Zone de Gratuité par le CCAS : samedi 15/04/2023 à la salle du Parc
 - Les Transhumances : Jeudi 18/05/2023 dans le Parc
 - Journée vélo avec courses cyclistes le dimanche 21/05/2023
 - Fête de la Rosière : samedi 17 et dimanche 18 juin 2023 dans le Parc avec les Peintres dans la rue le dimanche 18 juin 2023.
 - Election de la Rosière 2023 le lundi 08/05/2023 à 10h30
 - Commémoration du 08 mai à 11h00

Avant de clore la séance du Conseil Municipal, Madame le Maire souhaite expliquer aux conseillers municipaux présents les raisons ayant motivé son refus de ne pas donner la parole à Madame Jousseume en début de séance.

En effet, Madame Jousseume lui avait préalablement demandé à pouvoir intervenir sur un point ne relevant ni des affaires de la Commune ni de l'ordre du jour du Conseil Municipal puisqu'il s'agissait d'une simple altercation entre elles et à titre uniquement personnel. Elle lui a par conséquent notifié son refus de lui donner la parole sur le point demandé : « comportement de Madame le Maire à l'égard d'un élu ».

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 19h00.

Fait à Salles sur Mer, le 24/04/2023.

Le Maire, Chantal SUBRA

La Secrétaire de Séance, Josette RAIMON



Conseil municipal du 30 Mars 2023

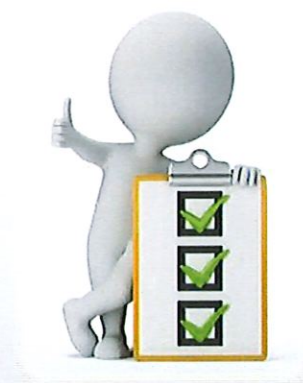
Présentation des Comptes de Résultats 2022
et Budgets Primitifs 2023

Adoption des Documents Budgétaires



SOMMAIRE

- ✓ Rappel sur les Budgets de la commune
- ✓ Les Résultats 2022:
 - Comptes de Gestion et Comptes Administratifs
 - Analyses et Comparatifs
 - Affectation des Résultats
- ✓ Les Budgets 2023:
 - Le Camping et l'Epicierie
 - La Commune:
 - Subventions aux Associations
 - Taux d'imposition 2023
 - Une approche innovante et pragmatique
 - Le Budget de Fonctionnement
 - Le Budget d'Investissement





Les Délibérations du Conseil

- ✓ Délibération 1 : Comptes de Gestion 2022
- ✓ Délibération 2 : Comptes Administratifs 2022
- ✓ Délibération 3: Affectation des Résultats 2022
- ✓ Délibération 4 : Taux d'imposition 2023
- ✓ Délibération 5 : Subventions aux Associations 2023
- ✓ Délibération 6 : Demande de subvention exceptionnelle pour un séjour scolaire à Paris
- ✓ Délibération 7 : BP 2023 Budget Epicerie
- ✓ Délibération 8 : BP 2023 Budget Camping
- ✓ Délibération 9 : BP 2023 Budget Commune



Rappels sur Les Budgets de La Commune

La Commune de Salles sur Mer, 2,387 habitants (Janvier 23), dispose de 4 budgets :

- Budget Principal COMMUNE
- Budget Annexe EPICERIE
- Budget Annexe CAMPING
- Budget Annexe CCAS *(Non repris dans cette présentation)*

Le vote du budget communal répond à plusieurs principes :

- Le budget primitif = **Premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel**. Il doit en principe être voté avant le 15 avril de l'année.
- Chaque budget est **obligatoirement équilibré en fonctionnement et en investissement**. Il respecte également les principes budgétaires de **sincérité, d'annualité, d'unité et d'universalité**.
- Chaque budget **couvre obligatoirement le remboursement du capital de la dette** par des ressources propres suffisantes à son fonctionnement (épargne ou autofinancement).

Les Budgets 2022- Le Vote du Conseil

Section de fonctionnement dépenses

Chapitre	Désignation	Montants
011	Charges à caractère général	702 300,00 €
012	Charges de personnel	872 200,00 €
14	Atténuations de produits	10 000,00 €
022	Dépenses imprévues	12 317,00 €
65	Autres charges de gestion courante	95 000,00 €
66	Charges financières	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations aux amortissements	17 683,00 €
023	Virement à la section d'investissement	496 698,99 €
Total		2 227 198,99 €

Section de fonctionnement recettes

Chapitre	Désignation	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	778 998,99 €
70	Produits des services	118 500,00 €
73	Impôts et taxes	1 068 000,00 €
74	Dotations	183 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
013	Atténuation de charges	27 200,00 €
Total		2 227 198,99 €

F. Journault - Adjoint Finances, Pilotage des Proj

Section d'Investissement dépenses

Programme / Chapitre	Désignation	Montants
N - 21	Opérations non individualisées (SDEEF)	2 330,73 €
N - 16	Emprunts	75 000,00 €
N - 041 (21)	Opérations d'ordre (SDEEF)	37 407,93 €
N - 204	Attributions de compensation	16 683,00 €
N - 21	Avances / construction	6 542,63 €
152	Développement Economique	280 000,00 €
153	Environnement	15 000,00 €
154	Jeunesse, éducation	86 000,00 €
155	Services à la population, communication	7 000,00 €
156	Mobilité, sécurité	24 000,00 €
157	Bâtiments	495 400,00 €
158	Urbanisme	870 335,94 €
159	Culture, associations, sport	80 000,00 €
Total		1 995 900,23 €

Section d'Investissement recettes

Programme / Chapitre	Désignation	Montants
N - 041 (13)	Non individualisé (SDEEF)	20 044,58 €
N - 041 (16)	Non individualisé (SDEEF)	16 577,26 €
204	Attribution de compensation	16 883,00 €
N - 21	Avances/constructions	6 542,63 €
10	Dotations, fonds divers (FCIVA, TA)	163 833,36 €
001	Excédent d'investissement reporté	189 021,33 €
021	Virement section Fonctionnement	496 698,99 €
154/157/158/159	subventions/emprunts	788 320,41 €
Total		1 995 900,23 €

Les Résultats 2022


Nota:

- **Compte de Gestion:** Il est établi par le Trésorier Payeur Général et retrace les Opérations Budgétaires en Dépenses et en Recettes selon une présentation analogue au Compte Administratif
- **Compte Administratif:** Il est établi par l'Ordonnateur de la commune (Mme le Maire) et retrace les Opérations Budgétaires en Dépenses et en Recettes selon une présentation analogue au Compte de Gestion

Ces 2 comptes doivent donc présenter les mêmes résultats

Délibérations
1 et 2

SALLES SUR MER
Patrimoine entre bleu et vert



Année Budgétaire 2022/2023- Clôture des comptes


Fonctionnement			
Budget		Résultat à clôture	
Dépenses	1 730 500.00 €	Dépenses	1 462 372.92 €
Recettes	1 448 200.00 €	Recettes	1 596 897.75 €
Résultat	- 282 300.00 €	Résultat	134 524.83 €
Excédent Année N-1	778 998.99 €	Excédent Année N-1	778 998.99 €
Capacité autofinancement	496 698.99 €	Capacité autofinancement	913 523.82 €
Investissement			
Budget		Résultat à clôture	
Dépenses	1 995 900,23 €	Dépenses	680 301.59 €
Recettes	1 995 900,23 €	Recettes	1 989 694.74 €
Résultat	0.00 €	Résultat	1 309 393.15 €
Besoin autofinancement	0.00 €	Besoin autofinancement	- 1 309 393.15 €

84,5% budget

F. Juernault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

7

SALLES SUR MER
Patrimoine entre bleu et vert

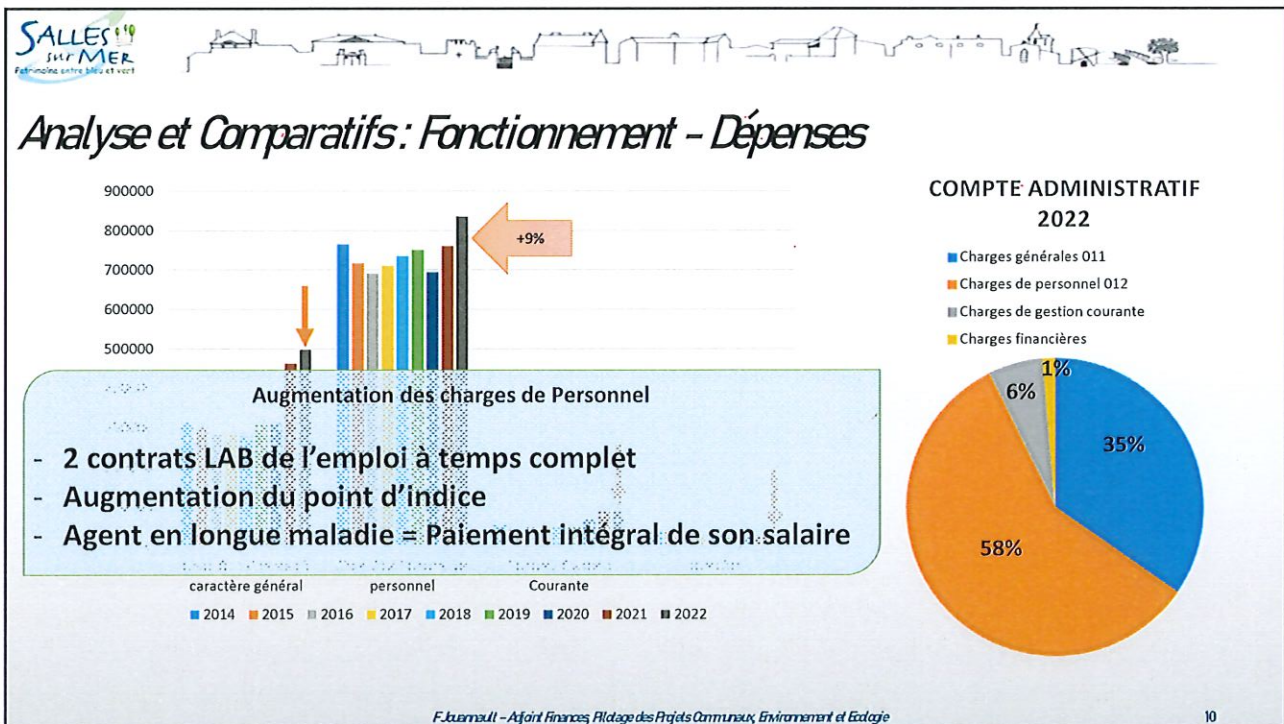
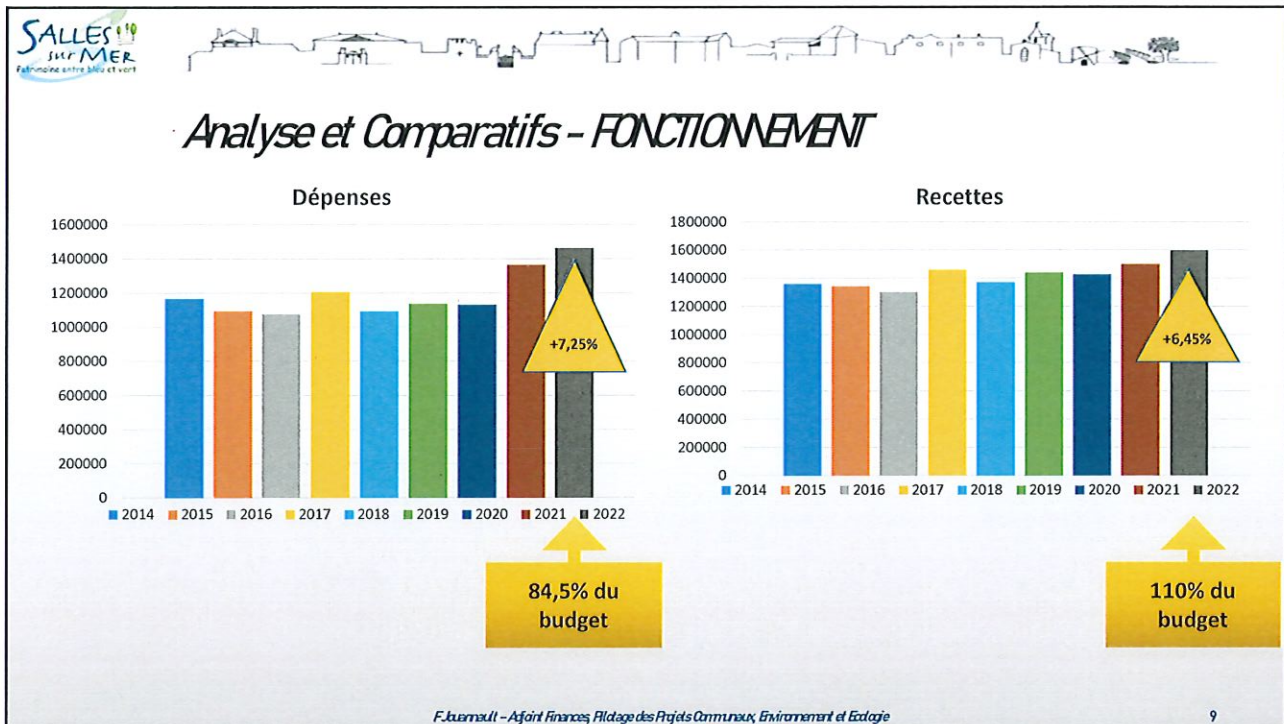


Les Résultats 2022

Section Fonctionnement

F. Juernault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

8





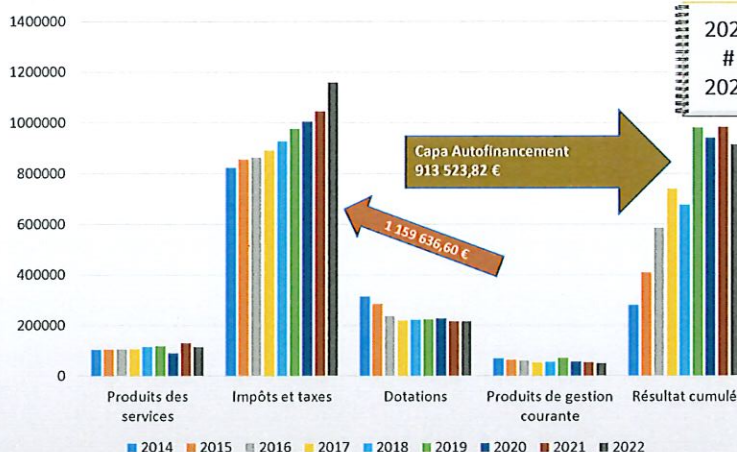
Les Budgets 2022- Situation à clôture

Dépenses de Fonctionnement – Postes en Dépassement

DEPENSES	Liquidé 2022	%tage	Budget 2022	Remarques
60612 - Énergie - Électricité	70 616,88 €	109%	65 000,00 €	EDF GDF
6065 - Livres, disques, cassette	4 374,73 €	125%	3 500,00 €	abonnements + livres biblio
6261 - Frais d'affranchissement	3 237,10 €	108%	3 000,00 €	
627 - Services bancaires et assimilés	1 461,22 €	292%	500,00 €	frais bancaire et TIPI
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	8 043,70 €	101%	8 000,00 €	
64168 - Autres emplois d'insertion	31 056,74 €	155%	20 000,00 €	
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	146 382,06 €	105%	140 000,00 €	
6456 - Versement au F.N.C du supplément far	2 486,00 €	124%	2 000,00 €	Paiement 1 fois par an
6458 - Cotisations aux autres organismes soci	6 256,00 €	104%	6 000,00 €	

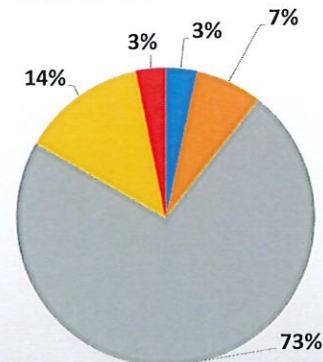


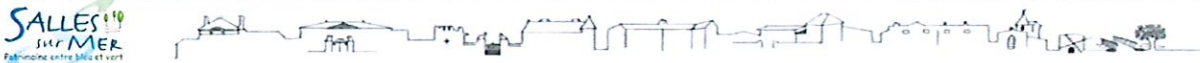
Analyse et Comparatifs: Fonctionnement – Recettes



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

- Atténuations de charges
- Impôts et Taxes
- Produits des services
- Dotations
- Produits gestion courante






Les Résultats 2022

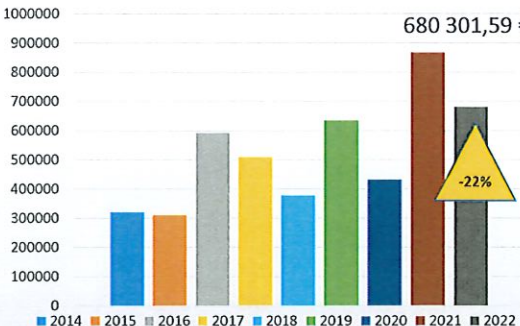
Section Investissement

F. Journault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie 13



Analyse et Comparatifs - INVESTISSEMENT

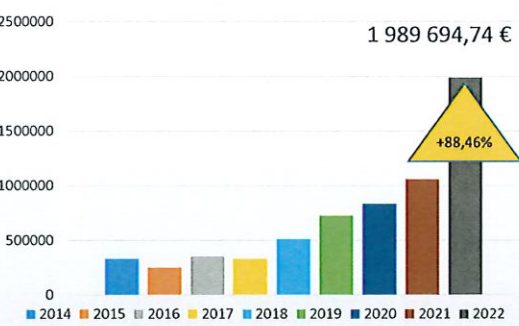
Dépenses



Année	Montant (€)
2014	~320,000
2015	~300,000
2016	~600,000
2017	~500,000
2018	~380,000
2019	~650,000
2020	~450,000
2021	680 301,59 €
2022	~550,000

-22%

Recettes

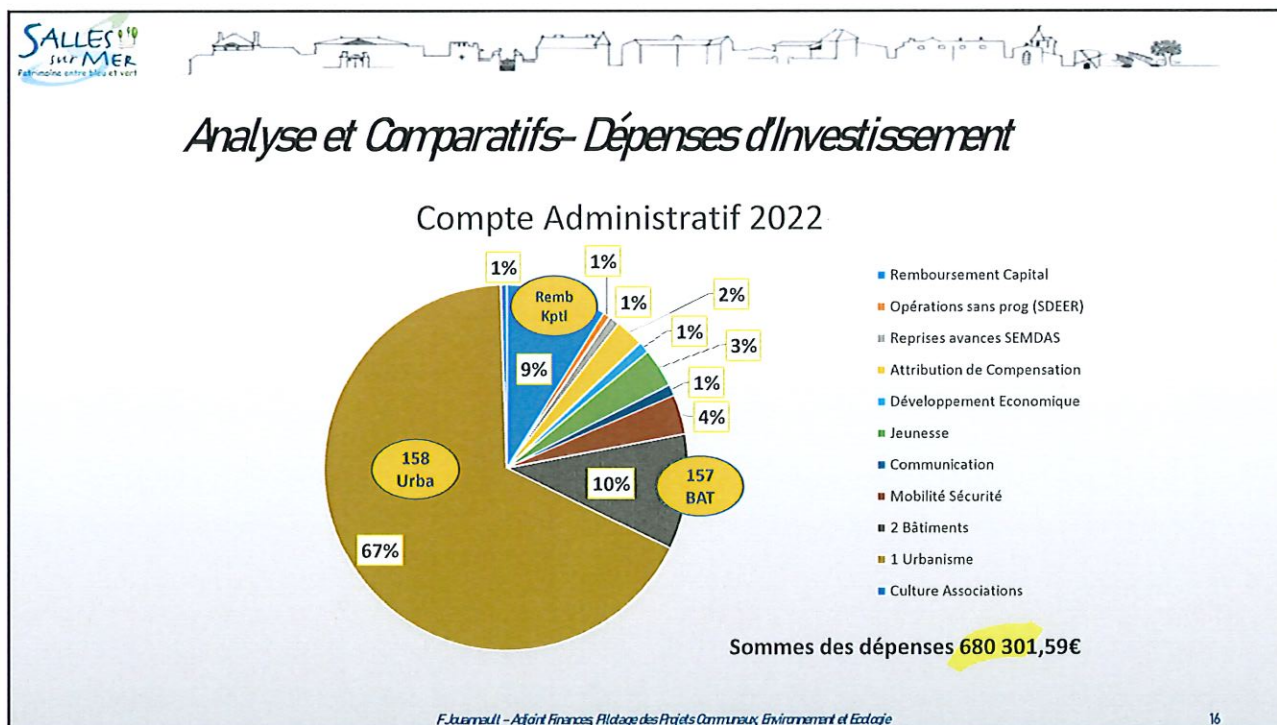
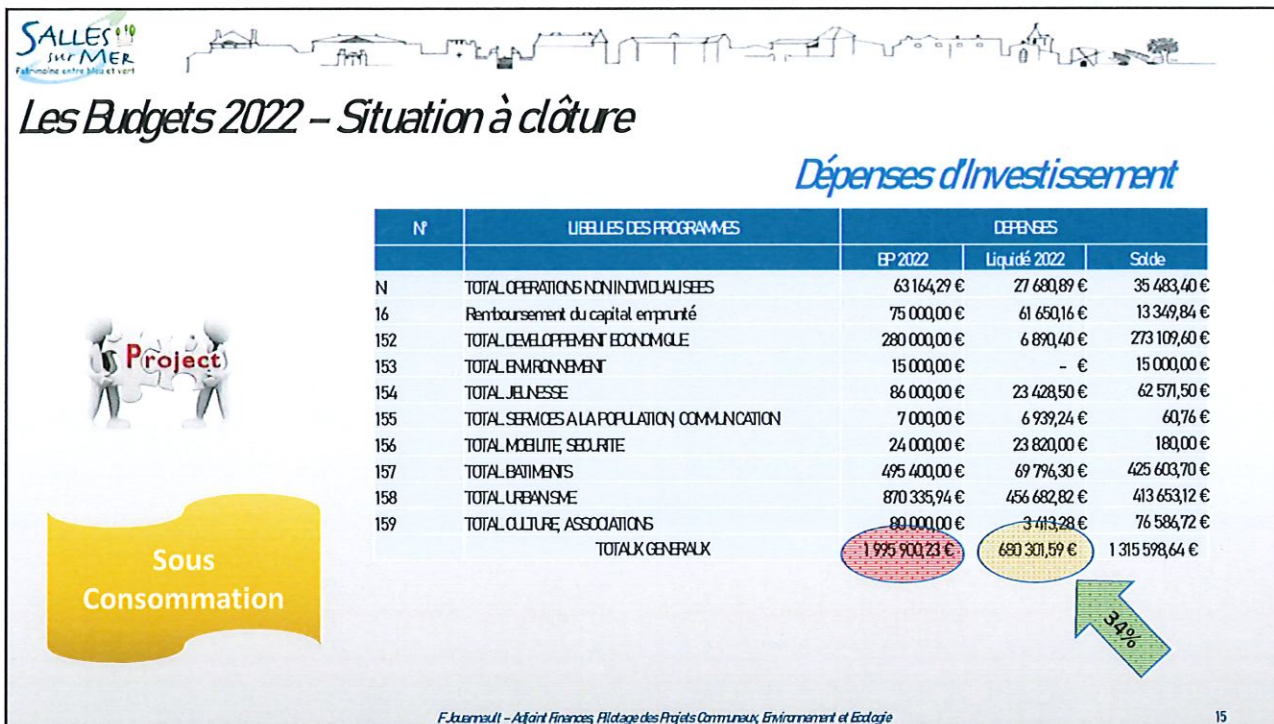


Année	Montant (€)
2014	~30,000
2015	~25,000
2016	~35,000
2017	~30,000
2018	~50,000
2019	~70,000
2020	~80,000
2021	~100,000
2022	1 989 694,74 €


+88,46%

34% du budget

F. Journault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie 14



SALLES SUR MER
Patrimoine entre bleu et vert



Analyse et Comparatifs- Dépenses d'Investissement

✓ **154- JEUNESSE**

- Poursuite de l'informatisation de l'école

✓ **156- MOBILITE/SECURITE**

- Etude Piste cyclable SSM- Ragotterie

✓ **157- BATIMENTS**

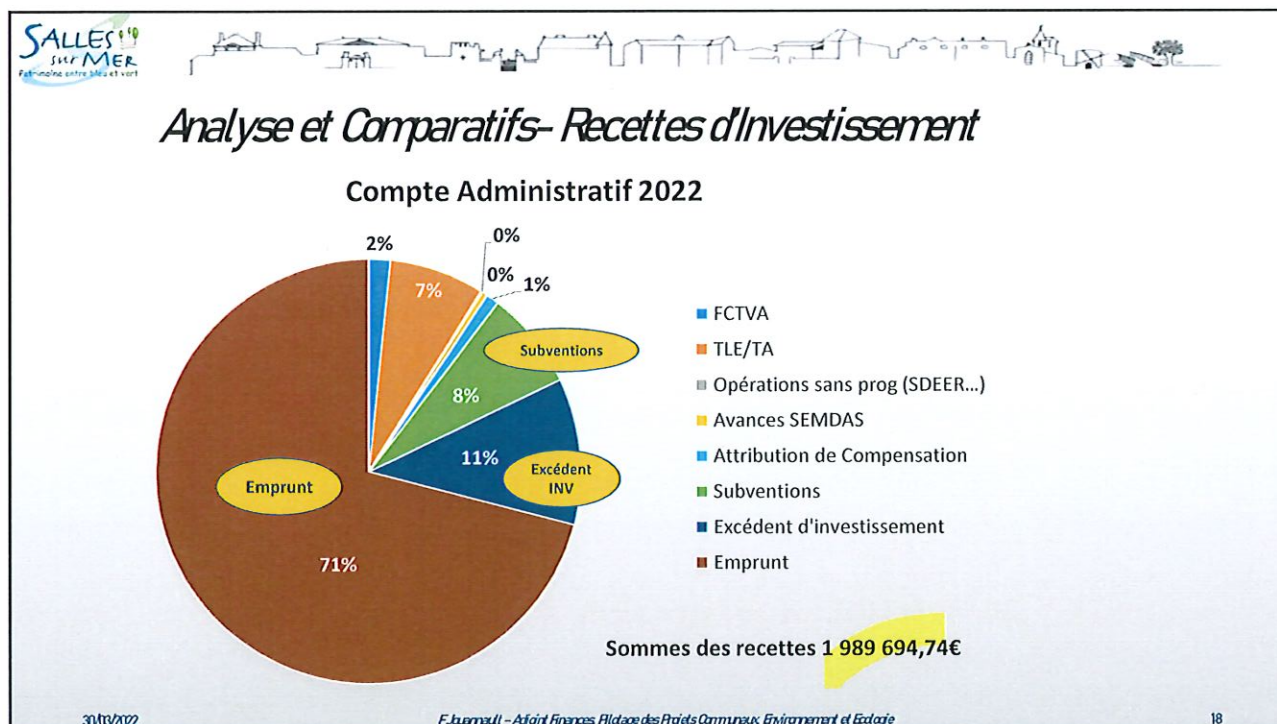
- Travaux Ecole: Menuiseries
- Vitraux Eglise

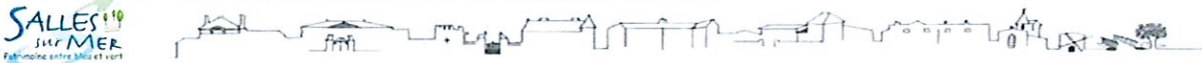
✓ **158- URBANISME**

- Lancement Etudes La Galerie
- Réalisation travaux l'Atelier + Parking
- Allées du cimetière
- Trottoirs Ragotterie / Chemin des vignes
- Parking de la Maternelle

F. Juvenault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

17






Les Résultats 2022

Budgets Camping et Epicerie

F. Journault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

19




Les Résultats 2022- Budgets Camping et Epicerie

EPICERIE		CAMPING	
Section de Fonctionnement		Section de Fonctionnement	
Recettes	0,00€	Recettes	0,00€
Dépenses	0,00€	Dépenses	0,00€
Résultats de l'exercice	0,00€	Résultats de l'exercice	0,00€
Excédent reporté	15 649,33€	Excédent reporté	0,00€
Excédent de Clôture	15 649,33€	Résultat de Clôture	0,00€
Section d'Investissement		Section d'Investissement	
Recettes	0.00€	Recettes	0,00€
Dépenses	-0.00€	Dépenses	-0.00€
Résultat de l'exercice	0.00€	Résultat de l'exercice	0,00€
Résultat reporté	0,00€	Résultat reporté	29 213,33€
Excédent de fonctionnement versé	0,00€	Excédent de fonctionnement versé	0,00€
Résultat de clôture	0.00€	Résultat de clôture	29 213,33€

F. Journault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

20

SALLES SUR MER
Patrimoine entre bleu et vert




Les Résultats 2022

En Synthèse

F. Juarnault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie


21

SALLES SUR MER
Patrimoine entre bleu et vert



Les Résultats 2022 en synthèse


- ✓ Les résultats cumulés sont excédentaires
 - En Fonctionnement [+ 913 523,82€:]
 - +134 524,83€ pour 2022
 - +778 998,99€ d'excédent reporté de 2021
 - En Investissement [+ 1 309 393,15€:]
- ✓ L'ensemble des budgets communaux ont été respectés et maîtrisés
- ✓ Le montant de remboursement d'emprunt et donc l'endettement restent faibles



F. Juarnault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

22


SALLES
SUR MER
Patrimoine entre bleu et vert



Les Résultats 2022 en synthèse: Budgets Epicerie et Camping

✓ Les résultats cumulés sont excédentaires

- Pour l'Epicerie:
 - En Fonctionnement [+ 15 649,33€]
 - En Investissement [+ 0 €]
- Pour le Camping:
 - En fonctionnement [+ 0,00 €]
 - En Investissement [+ 29 213,33 €]



F. Juvenault – Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

23

SALLES
SUR MER
Patrimoine entre bleu et vert



Les Budgets 2023

MAITRISE – AMBITION – REALISME

F. Juvenault – Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

24



Les Budgets 2023

Affectation des Résultats 2022

- ✓ Epicerie : Pas de déficit d'Investissement et pas de restes à réaliser déficitaires
⇒ l'excédent de Fonctionnement reste en Fonctionnement = 15 649,33
- ✓ Camping : Pas de restes à réaliser déficitaires
⇒ l'excédent d'Investissement reste en Investissement = 29 213,33
- ✓ Commune : Pas de déficit d'Investissement et des restes à réaliser couverts par l'excédent
⇒ l'excédent d'Investissement reste en Investissement = 1 309 393,15€
⇒ la totalité du résultat de Fonctionnement reste en Fonctionnement = 913 523,82



Les Budgets 2023- La Commune

Taux d'imposition 2023 à titre indicatif

Taxes	Bases 2023 (prévisionnelles)	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023	Produits 2023 (estimés)
Taxe d'Habitation	Taux gelé à 2019€ / A compter de 2023, le taux peut de nouveau être voté		11,90%	450 000,00 €
Taxe Foncière Bâtie	2 500 000,00€	19,70%	19,70%	497 000,00€
Taxe Foncière non bâtie	79 000,00€	67,24%	67,24%	53 000,00€
TOTAL				1 000 000,00 €



- ✓ La fiscalité des ménages demeure la première ressource de la Commune avec 1 000 000€ de Budget.
- ✓ Les taux communaux proposés pour 2023 sont identiques à 2022
- ✓ Au niveau du vote, voir délibération n° 4 avec les taux départementaux intégrés

SALLES SUR MER
Palmierie entre bleu et vert



Les Budgets 2023 La Commune

Subventions aux Associations

Organismes / Associations	Montants
Aide sociale - 657362	
C.C.A.S.	5 000.00 €
Associations – 6574	
Association Jeunes Sapeurs-Pompiers	200.00 €
Rugby Club Aytrésien	300.00 €
(Pour mémoire 100€ déjà attribué CM du 26/01/2023)	100.00 €
Collège André Malraux piscine collège	635.24 €
Don du Sang	150.00 €
Grains de Sel	200.00 €
Duo Cani Infini 17	200.00 €
Prévention routière : Formation	100.00 €
Les Peintres Sallésiens	200.00 €
Association Française Sclérosés en plaque	100.00 €
AFM Téléthon	100.00 €
La Ligue contre le cancer	100.00 €
France Alzheimer	100.00 €
Un hôpital pour les enfants	100.00 €
APF France Handicap	100.00 €
Visite des Malades en Etablissement Hospitalier	100.00 €
Association Foncière Rurale	1 500.00 €
Réserve de subvention	1 714.76€
Total	6 000.00€
Total	11 000.00€

✓ « Réserve de Subvention » : Capacité de répondre à une demande nouvelle.

Délibération
5

30/03/2022 F. Journault – Adjoint Finances Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie 21

SALLES SUR MER
Palmierie entre bleu et vert



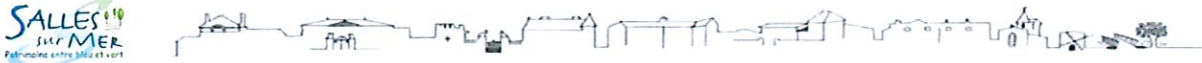
Les Budgets 2023 La Commune

Subvention exceptionnelle à l'école primaire



Délibération
6

30/03/2022 F. Journault – Adjoint Finances Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie 28




Les Budgets 2023

Budgets Camping et Epicerie

F. Juennault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

29



Les Prévisions 2023- Budgets Camping et Epicerie



Délibérations
7 et 8

EPICERIE		CAMPING	
Section de Fonctionnement		Section de Fonctionnement	
Recettes	23 053.33€	Recettes	0,00€
Dépenses	- 23 053.33€	Dépenses	- 0,00€
Résultats de l'exercice	0.00€	Résultats de l'exercice	0.00 €
Section d'Investissement		Section d'Investissement	
Recettes	0.00€	Recettes	29 213.33€
Dépenses	- 0.00€	Dépenses	-29 213.33€
Résultat de l'exercice	0.00€	Résultat de l'exercice	0.00 €

Nous maintenons les Budgets Camping et Epicerie actifs.

F. Juennault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

30






Les Budgets 2023

Budget Commune

F. Juarnault – Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

31

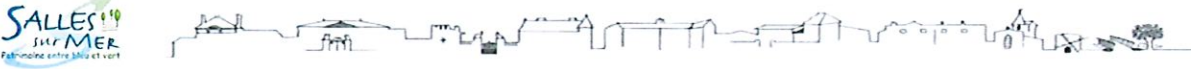
Les Budgets 2023 – La Commune

- ✓ Rappel de la démarche de Gestion de Projets:
 - Chaque **Adjoint** possède une ou plusieurs Commissions – Chacune est un **PROGRAMME**
 - Dans chaque Programme, il est identifié tout ce que l'on veut y faire – **ce sont les Projets**
 - Chaque Projet à un **Responsable** qui est chargé de déterminer le Planning, les coûts estimatifs ou Devis et les recettes éventuelles
 - Avec la liste de tous les projets, on en détermine les Priorités au niveau de la commission finance, et chacun identifie les Subventions possibles
- ✓ L'identification claire en termes de coûts et de délais permet d'avoir un suivi précis quant aux dépenses et prévenir les surcoûts.

F. Juarnault – Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

32

SALLES SUR MER
Patrimoine entre bleu et vert



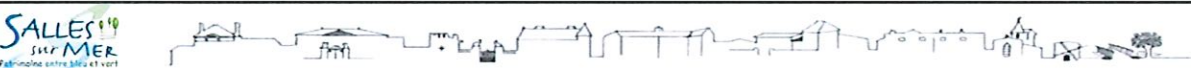
Les Budgets 2023

Budget Commune - Fonctionnement

F. Journault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

33

SALLES SUR MER
Patrimoine entre bleu et vert



Les Budgets 2023- La Commune

Dépenses	Budget 2023
Total 011 – Charges à caractère général	741 100,00€
Total 012 – Charges de personnel	868 200,00€
Total 014 – Atténuations de produits	10 000,00€
Total 022 – Dépenses imprévues	30 000,00€
Total Opérations d'ordre de transfert	0,00€
Total 65 – Autres charges de gestion courante	95 500,00€
Total 66 – Charges financières	46 000,00€
Total 67 – Charges exceptionnelles	1 000,00€
Total 68 – Dotations aux amortissements	17 000,00€
TOTAL DEPENSES	1 808 800,00€
Capacité d'autofinancement	606 423,82€
	2 415 223,82€

+ 4,5%

Le Budget de Fonctionnement

Recettes	Budget 2023
Total 013 – Atténuations de charges	27 200,00€
Total 70 – Produits des services	113 500,00€
Total 73 – Impôts et taxes	1 133 000,00€
Total 74 – Dotations et participations	177 000,00€
Total 75 – Autres produits de gestion courante	50 000,00€
Total 77 – Produits exceptionnels	1 000,00€
TOTAL RECETTES	1 501 700,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	913 523,82 €
TOTAL CUMULE	2 415 223,82€

+ 3,7%

F. Journault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

34



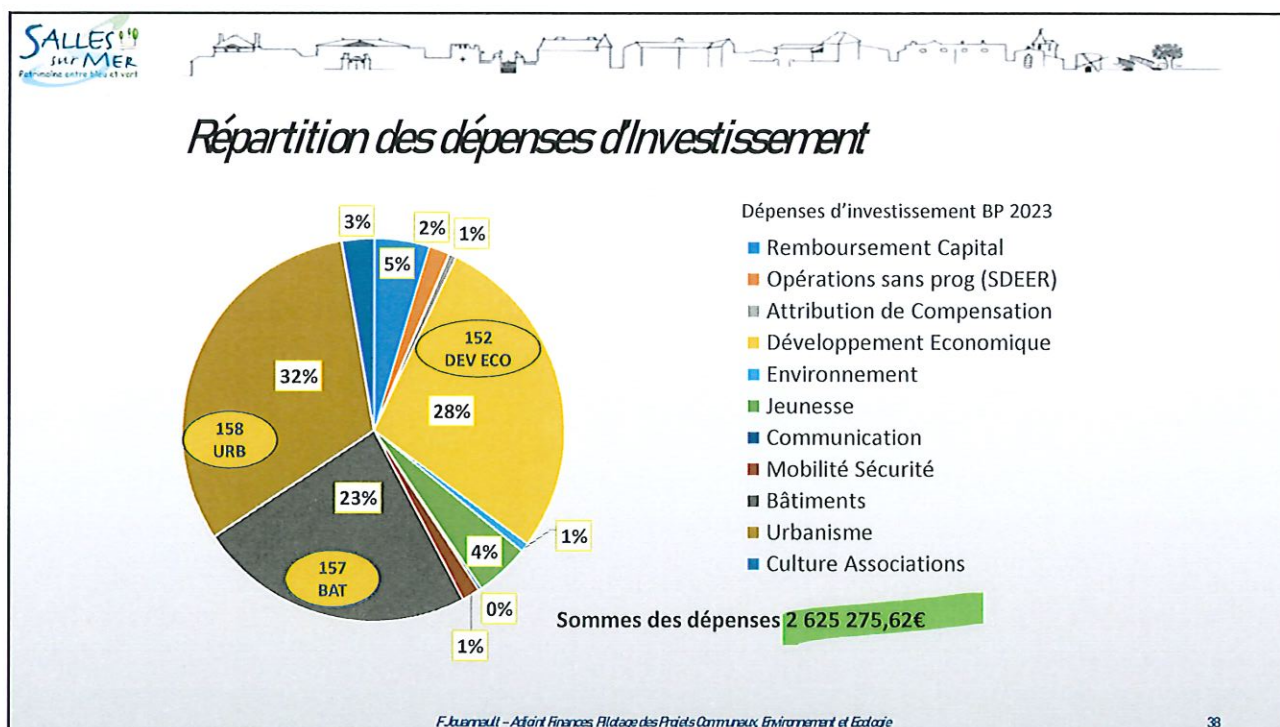
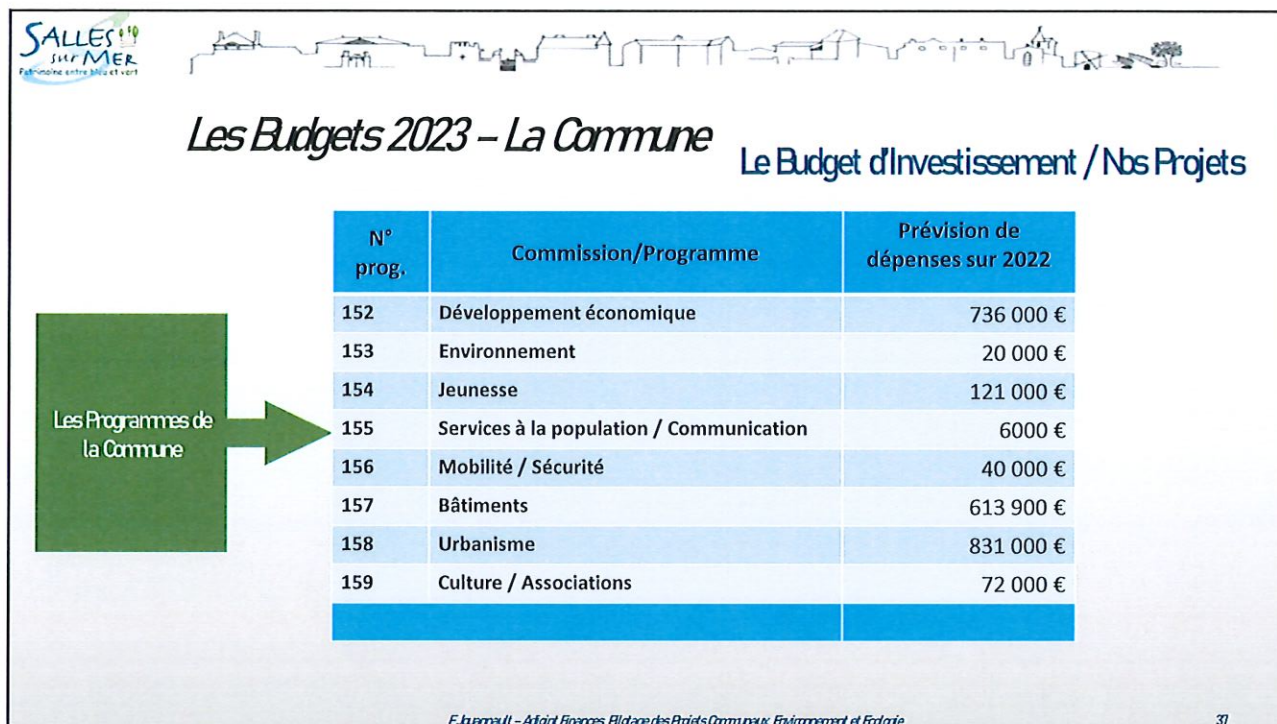
Analyse de l'augmentation du budget de Fonctionnement

- ✓ *Adaptation au contexte actuel*
 - *Hausse du prix des carburants, de l'électricité..*
- ✓ *Maintien de 30K€ en « dépenses imprévues »*
- ✓ *Paiement des intérêts d'emprunts*



Les Budgets 2023

Budget Commune - Investissement





Les principales dépenses d'Investissement

✓ 158- Urbanisme

- Parking Rue Pierre
- Travaux La Galerie
- Fossés de l'UNMA
- Parking Rue du Bois des Grèves
- Trottoirs rue des Coutures
- ...

✓ 157- Bâtiments

- Rénovation Eglise (Mtraux, Sol, Colonnes)
- Travaux Logements locatifs
- Travaux école + Bibliothèque
- ...

✓ 152 - Développement Eco

- Pôle Commerces Avenue de Verdun

✓ 153- Environnement

- Jardins Partagés

✓ 154 - Jeunesse

- Végétalisation cour maternelle

✓ 159 - Culture Associations

- Vestiaires et Parking terrain de Sports

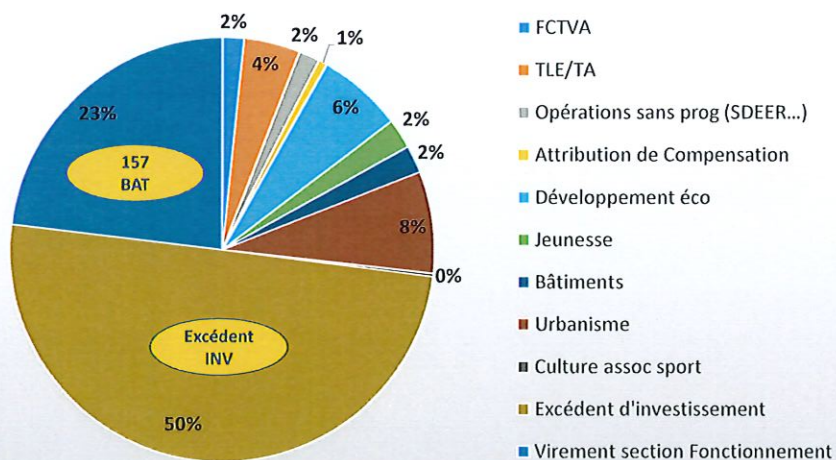
✓ 156 - Mobilité Sécurité

- Etudes pistes cyclables

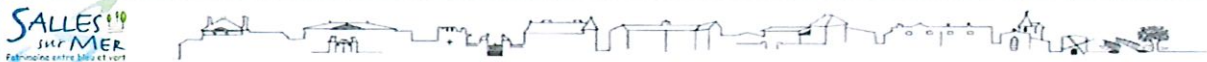


Répartition des recettes d'Investissement

Recettes d'Investissement BP 2023 : 2 625 275,62€



SALLES SUR MER
Patrimoine entre Mer et Vert



Les Budgets 2023


Budget Commune - Synthèse

MATRISE - AMBITION - REALISME

F. Juennault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

41

SALLES SUR MER
Patrimoine entre Mer et Vert



Les Budgets 2023 - Le Vote du Conseil

Délibération
9

Section de fonctionnement dépenses		
Chapitre	Désignation	Montants
011	Charges à caractère général	741 100,00€
012	Charges de personnel	868 200,00€
014	Atténuations de produits	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	95 500,00 €
66	Charges financières	46 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotation aux amortissements	17 000,00€
023	Virement à la section d'investissement	606 423,82€
022	Dépenses imprévues	20 000,00 €
Total		2 415 223,82€

Section de fonctionnement recettes		
Chapitre	Désignation	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	913 523,82€
70	Produits des services	113 500,00€
73	Impôts et taxes	1 133 000,00 €
74	Dotations	177 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00€
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
013	Atténuation de charges	27 200,00€
Total		2 415 223,82 €

Section d'investissement dépenses		
Programme / Chapitre	Désignation	Montants
N - 21	Opérations non individualisées (SDEFP)	4 485,82 €
N - 16	Emprunts	122 000,00 €
N - 041 (21)	Opérations d'ordre (SDEFP)	42 006,80 €
204	Attribution de compensation négative	16 883,00 €
152 - 21	Développement économique	736 000,00 €
153 - 21	Environnement	20 000,00 €
154 - 21	Jeunesse, éducation	121 000,00 €
155 - 21	Services à la population, communication	6 000,00 €
156 - 20 et 21	Mobilité, sécurité	40 000,00 €
157 - 21	Bâtiments	613 900,00 €
158 - 21	Urbanisme	831 000,00 €
159 - 21	Culture, associations, sport	72 000,00 €
Total		2 625 275,62 €

Section d'investissement recettes		
Programme / Chapitre	Désignation	Montants
N - 041 (13 et 16)	Non individualisé (SDEFP)	42 006,80 €
152/154/157/158 159	Subventions	495 200,00 €
10	Dotations, fonds divers (FCTVA, TA)	155 251,85 €
001	Excédent d'investissement reporté	1 309 393,15 €
021	Virement section Fonctionnement	606 423,82 €
Total		2 625 275,62 €

F. Juennault - Adjoint Finances, Pilotage des Projets Communaux, Environnement et Ecologie

42



Les Budgets 2023: Maitrise, Ambition, Réalisme

Un Budget de Fonctionnement **MATRISÉ**

Un Budget d'Investissement **AMBITIEUX**

Un Planning de réalisation des travaux **RÉALISTE**

Nous ajoutons pour cette année un coup de pouce envers les Sallésiennes et Sallésiens en n'augmentant pas les Impôts.

Comparaison des EP Précédents

Budgets d'Investissement



Merci de votre attention

Ne partez pas sans avoir signé les pages des documents budgétaires



■ L'annualité

- Traditionnelle en finances publiques (1/01 au 31/12 avec journée complémentaire au 31/01)
- Exception : opération d'investissements pluriannuelles et crédits de fonctionnement de quelques mois en cours d'année
- Depuis 1996, signature entre les hôpitaux et les ARH de contrats d'objectifs et de moyens – ressources étalées sur plusieurs années

■ L'universalité

- Interdiction absolue de toute compensation ou contraction entre les recettes et les dépenses
- Interdiction d'affecter une recette à une dépense particulière. Exception : subventions, recettes affectées, crédits fléchés...

■ L'unité

- Ensemble des recettes et des dépenses présentées dans un document unique
- Exception : obligation d'un budget annexe pour certaines activités des hôpitaux

■ La spécialité

- Les crédits budgétaires ne sont pas accordés globalement mais alloués pour une dépenses précise
- Depuis 1991, les crédits sont votés et alloués par groupes \Rightarrow assouplissement de la règle antérieure qui prévoyait une spécialisation par compte

■ L'équilibre

- Equilibre réel (CSP) : interdiction d'inscrire des recettes fictives pour faire face à des dépenses
- Equilibre # déficit ou excédent : équilibre au moment du vote du budget, des pertes ou des excédents peuvent être constatés lors de la constatation des résultats